



CONSEIL DE L'UNION
EUROPÉENNE



Conclusions du Conseil concernant l'EUMM Georgia

*2958ème session du Conseil RELATIONS EXTERIEURES
Bruxelles, le 27 juillet 2009*

Le Conseil a adopté les conclusions suivantes:

1. Le Conseil a décidé de proroger le mandat de la mission d'observation de l'UE en Géorgie (EUMM Georgia) pour une nouvelle période de douze mois, jusqu'au 14 septembre 2010.
2. Le déploiement rapide de la mission à la suite du conflit entre la Géorgie et la Russie en août 2008 a montré que l'UE était désireuse et capable d'agir avec détermination pour promouvoir la paix et la stabilité. Le déploiement d'observateurs de l'UE a contribué à créer les conditions nécessaires à la mise en œuvre des accords du 12 août et du 8 septembre 2008. À cet égard, le Conseil a une nouvelle fois invité toutes les parties à respecter pleinement leurs engagements, notamment le retrait de toutes les forces militaires sur les positions antérieures au déclenchement des hostilités. Le Conseil a en outre rappelé que le mandat de l'EUMM Georgia s'étend à l'ensemble du pays et a demandé que la mission puisse avoir accès sans restriction à l'Abkhazie et à l'Ossétie du Sud, ce qui lui a été jusqu'à présent refusé. Le Conseil déplore que l'EUMM Georgia ait été attaquée le 21 juin et demande à toutes les parties de garantir un environnement sûr à la mission.

P R E S S E

3. Le Conseil s'est félicité des résultats obtenus par l'EUMM Georgia, notamment sur le plan de la stabilisation, de la normalisation et de l'instauration d'un climat de confiance. La présence de la mission sur le terrain demeure un facteur clé de stabilisation. L'EUMM Georgia a observé le retrait partiel des troupes russes et le retour de la police géorgienne dans les zones jouxtant les lignes administratives. La mission a fait état de plusieurs incidents graves et a rendu compte de la situation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, du respect de l'État de droit, des violations des droits de l'homme et du droit humanitaire international. Le Conseil a encouragé la mission à poursuivre ses efforts, notamment à prendre part à la mise en œuvre de différentes mesures de confiance.
4. Le Conseil a constaté avec un profond regret et une vive préoccupation qu'aucun accord n'avait été dégagé sur l'avenir des missions d'observation des Nations unies et de l'OSCE en Géorgie. Cette situation met encore davantage en évidence le rôle crucial que joue la mission d'observation de l'UE en Géorgie. L'UE continuera de coopérer étroitement avec les Nations unies et l'OSCE pour toutes les questions touchant la Géorgie. Le Conseil a réaffirmé qu'il est pleinement attaché aux pourparlers de Genève et qu'il tient à ce qu'ils continuent d'être co-présidés par l'UE, l'ONU et l'OCSE.
5. Le Conseil a rappelé ses conclusions du 13 octobre 2008 ainsi que celles du Conseil européen du 1^{er} septembre 2008, et a réaffirmé qu'il soutenait vigoureusement la sécurité et la stabilité de la Géorgie, sur la base du plein respect des principes de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale reconnus par le droit international, notamment l'Acte final d'Helsinki de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies. »
